

**CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULÊME:  
AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA  
SCÈNE NATIONALE POUR L'UTILISATION DE  
LOCAUX**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Conservatoire  
Numéro : 2021-D-165

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,
- VU la convention de partenariat 2020/2021 entre GrandAngoulême et le Théâtre -Scène Nationale pour la mise à disposition de la salle de l'Odéon au Conservatoire pour l'accueil de la classe théâtre,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvé l'avenant à la convention de partenariat entre le Théâtre d'Angoulême - Scène Nationale - située avenue des Maréchaux à Angoulême et GrandAngoulême pour le Conservatoire.

**Article 2** – Le présent avenant à la convention a pour objet d'étendre les possibilités de mise à disposition de la salle de l'Odéon jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021 : les mercredis 02/06, 09/06, 16/06, 23/06 et 30/06.

**Article 3** – Les autres clauses de la convention restent inchangées.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 13/07/2021

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 15/07/2021  
Publié ou notifié,  
Le 16/07/2021